

Génocide des Tutsis au Rwanda : le procès de Félicien Kabuga se tiendra-t-il un jour ?

Stéphanie Maupas

RFI, 12 mai 2022

Les juges du Tribunal de La Haye n'ont toujours pas fixé de date pour l'ouverture du procès de Félicien Kabuga. Poursuivi pour crimes contre l'humanité et génocide commis en 1994 au Rwanda, celui qui est surnommé « le grand argentier » du génocide des Tutsis avait été arrêté en mai 2020 en France et envoyé à La Haye. C'est toujours l'état de santé qui a dominé les débats d'une audience tenue mercredi.

Avec notre correspondante à La Haye, Stéphanie Maupas.

Deux ans après son arrestation (mi-mai 2020 après 26 ans de cavale), Félicien Kabuga n'a toujours pas été jugé. Depuis des mois, la chambre de première instance n'est pas parvenue à trancher deux questions clés : l'accusé est-il suffisamment valide pour se rendre à Arusha, en Tanzanie, où est censé se tenir son procès. Et question plus importante encore : ce

vieillard d'au moins 89 ans, est-il apte à subir son procès ?

Pour aider les juges à trancher, quatre experts ont été convoqué à une série d'audiences à La Haye prévues début juin. La défense réclame néanmoins du temps supplémentaire pour préparer l'interrogatoire des quatre professeurs de médecine. Si ce calendrier est maintenu, les juges devraient ensuite se prononcer rapidement.

Du côté du procureur, on se dit prêt depuis l'été dernier. L'accusation compte appeler à la barre une cinquantaine de témoins. Mais vingt-huit ans après les faits, son dossier s'affaiblit au fil des jours. La semaine dernière, le procureur a dû retirer de sa liste l'un de ses témoins décédé.

Lors de l'audience de mercredi, Félicien Kabuga a suivi les débats par vidéo conférence depuis la prison. Alors que le juge constatait qu'il y avait assisté sans problèmes jusqu'à son terme, Félicien Kabuga a simple-

ment rétorqué : « je vous prie de me tigué... je suis très malade ».
laisser partir parce que je suis très fa-